

**CERTIFICAT DE CONFORMITE
AU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**

1 - Document justificatif n° 2021/57557/1

2 - Opérateur (nom et adresse):

**DESCHATRE Vincent
COULEURS D'ÉPICES
62 RUE DES COTEAUX
44340 BOUGUENNAIS**

Activité principale : Préparateur

3 - Organisme de contrôle:

CERTIPAQ BIO
organisme certificateur agréé par les Pouvoirs publics sous le numéro
FR-BIO-09

4 - Catégories de produits/activité:

5 - Définis comme:

Produits transformés : Catégories	Détails	Autres informations	Définies comme
Fruits et légumes	Fruits secs		Biologiques
Produits d'épicerie	Café et thé transformés	Thé	Biologiques
Produits d'épicerie	Condiments et assaisonnements		Biologiques
Produits d'épicerie	Épices préparées		Biologiques
Produits d'épicerie	Extraits, essences, concentrés et préparations à base de thé ou de maté		Biologiques
Produits d'épicerie	Infusions		Biologiques
Produits d'épicerie	Mélange Iron Man		Denrées avec certains ingrédients biologiques
Produits d'épicerie	Thé vert (non fermenté), thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, en conditionnements inférieurs ou égaux à 3 kg		Biologiques
Produits transformés			Denrées non biologiques

6 - Période(s) de validité :

Du 28/07/2021 au 31/03/2023

7 - Date du/des contrôle(s) :

02/06/2021

8- Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29(1) du règlement (CE) du 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) 889/2008 et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements et au programme de certification précités.

L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet www.certipaqbio.com.

Toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat ne peut faire référence à la certification CERTIPAQ BIO pour les produits visés ci-dessus.

Fait à la Roche sur Yon, le 28/07/2021

Pour CERTIPAQ BIO,
son Directeur Général Délégué



Page n° 1/1